

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 3
pour : 26
abstentions : 0
contre : 8

**OBJET : Cession d'un pavillon situé 8 rue Blanchard à
Fontenay-aux-Roses**

L'An deux mille quinze, le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
V. RADAOARISOA	à	D. LAFON
S. CICERONE	à	P. BUCHET

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'acte de vente au profit de la Commune de Fontenay-aux-Roses en date du 2 octobre 2015 par lequel la Ville a acquis la pleine propriété du pavillon sis 8 rue Blanchard, cadastrée N n°7, et des droits indivisaires afférents à cette propriété sur la parcelle cadastrée N n°13

Vu l'avis des domaines en date du 30 octobre 2015,

Vu la délibération en date du 16 novembre 2015 désignant le groupement COGEDIM PARIS METROPOLE / DEMATHIEU BARD IMMOBILIER comme promoteur immobilier partenaire

du réaménagement de la Place de la Cavée et autorisant le Maire à lancer toutes les démarches rendues nécessaires à la mise en œuvre de l'opération,

Considérant que ce pavillon appartient au domaine privé de la Ville,

Considérant la proposition d'acquisition de ce terrain par le groupement COGEDIM PARIS METROPOLE / DEMATHIEU BARD IMMOBILIER pour un montant de 590.000 euros dans le cadre de la réalisation du projet immobilier prévu Place de la Cavée,

DÉCIDE

Article 1 : de céder au groupement COGEDIM PARIS METROPOLE / DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, le pavillon sis 8 rue Blanchard et ses droits afférents sur la parcelle N n°13 au prix de 590 000 euros hors frais de notaire, ces frais restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : de prendre acte que cette cession interviendra sous la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire purgé de recours pour l'opération projetée sur l'ilôt.

Article 3 : d'indiquer que la cession sera réitérée, au plus tard, le 01/11/2016.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à la cession de ce pavillon et de son terrain et de convenir des conditions et modalités de cette cession.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et ans susdits.


Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental




Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 27/11/2015

Publication/Affichage du 27/11/2015 au 27/01/2016

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

